

# Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce Fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce Fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

## ECONOFUTURE, un compartiment de la SICAV de droit belge CRELAN FUND

Part : R (Distribution) BE6331656783

Géré par la société de gestion : Luxcellence Management Company S.A.

### Objectifs et politique d'investissement

L'objectif du Fonds est de viser un rendement intéressant à long terme en prenant des risques modérés.

Afin d'atteindre cet objectif, le Fonds investit principalement dans un portefeuille diversifié d'actions (min. 0 % et max. 60 % du portefeuille) et d'obligations, sans accorder de préférence à une région géographique spécifique ou à un secteur d'activités en particulier. Le Fonds n'a pas de benchmark. La gestion du Fonds est active. Le gestionnaire du portefeuille d'investissement dispose d'une certaine discrétion dans la composition du portefeuille du Fonds dans le respect des objectifs et de la politique d'investissement.

Le Fonds peut également investir un maximum de 10 %, dans une moindre mesure, dans des instruments monétaires, des parts d'organismes de placement collectif, des instruments dérivés, des dépôts et des liquidités.

Les obligations et les titres de créance dans lesquels le Fonds investit sont émis par toutes sortes d'émetteurs : gouvernements, entreprises publiques, sociétés privées et/ou institutions internationales. En général, les émissions et/ou les émetteurs se sont vu attribuer une notation « investment grade » (min. BBB et/ou Baa3).

Le Fonds n'investira pas plus de 50 % de son portefeuille dans des obligations à haut rendement et des obligations qui n'ont pas de « notation de crédit ». Le Fonds n'investira pas plus de 10 % de son portefeuille dans des obligations de marchés émergents et frontaliers ayant une notation inférieure à BB- et/ou Ba3 et pas plus de 5 % de son portefeuille dans des actions de marchés émergents et frontaliers.

Ce Fonds s'adresse à un investisseur ayant un horizon d'investissement d'au moins 5 ans.

Par essence, l'allocation des actifs ainsi que la sélection des titres se font sur la base d'une vision à long terme.

Le risque de change n'est pas couvert systématiquement. Les gestionnaires décident de ne pas couvrir ou de couvrir entièrement ou partiellement le risque de change en fonction de leurs attentes quant à l'évolution des devises par rapport à l'Euro.

Le Fonds peut également investir dans des instruments financiers dérivés tels que des options, des contrats à terme, des swaps, etc. Les dérivés financiers utilisés sont basés sur des actions ou des indices d'actions ou sur des titres comparables à des actions, sur des obligations ou des indices d'obligations ou sur des liquidités en diverses devises. Cette liste n'est pas exhaustive. Ces opérations peuvent s'effectuer aussi bien à titre de couverture que dans le cadre des réalisations des objectifs d'investissement du Fonds.

Leur utilisation n'augmente pas en soi le profil de risque du Fonds.

Le Fonds promeut certaines caractéristiques environnementales et sociales au sens de l'article 8 du SFDR et des pratiques de bonne gouvernance via une politique d'exclusion et d'intégration contraignante de critères ESG dans le processus d'investissement qui peut être consultée sur <https://www.crelan.be/fr/particuliers/produit/crelan-fund-econofuture>. Cette politique est obligatoire pour le gestionnaire du Fonds.

Une procédure en 2 étapes est appliquée :

- Une étape d'exclusion de certaines entreprises (basée notamment sur la Liste d'exclusion du fonds de pension de l'Etat norvégien et du Pacte Mondial des Nations Unies) et d'activités inadmissibles (exemple : des titres émis par des entreprises de droit belge ou de droit étranger dont tout ou partie de leur activité est liée aux armes à sous-munition) ;

- Un filtre ESG sur base des scores ESG de Sustainalytics : conservation des très bonnes ou excellentes entreprises sur base de standards ESG et exclusion des entreprises présentant le score de controverse le plus élevé possible.

Chaque semaine, l'investisseur peut présenter une demande de remboursement. Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées chaque lundi (J) et exécutées 3 jours plus tard (J+3) au cours (J). Pour plus d'informations, veuillez consulter le prospectus.

Ceci est un Fonds à actions de distribution.

### Profil de risque et de rendement

À risque plus faible, À risque plus élevé,  
rendement potentiellement plus faible rendement potentiellement plus élevé



Cet indicateur représente la volatilité historique annuelle du Fonds sur une période de 5 ans. Le but est d'aider l'investisseur à comprendre quelles incertitudes quant aux pertes et bénéfices peuvent influencer son investissement.

Si les données historiques sont insuffisantes, la catégorie de risque se fonde sur des données simulées sur la base d'un portefeuille de référence. La catégorie de risque 4 correspond à un potentiel modéré de gain et/ou de perte de la valeur du portefeuille, qui s'explique par son exposition diversifiée aux marchés des actions et des obligations, ainsi qu'à des risques de taux d'intérêt, de crédit et de change.

Les données historiques utilisées pour le calcul de cet indicateur pourraient ne pas constituer une indication fiable pour le futur profil de risque du Fonds.

La catégorie de risque associée à ce Fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le Fonds n'offre pas de protection du capital.

Risques qui ne sont pas suffisamment pris en compte dans l'indicateur, mais qui peuvent entraîner une baisse de la valeur nette d'inventaire du Fonds :

**Risques liés aux investissements dans des marchés émergents :** Ce risque est moyen. Cela concerne le risque lié à l'investissement dans les marchés émergents qui sont généralement plus volatils que les marchés développés (matures) et dont la valeur peut soudainement augmenter ou diminuer. Dans certaines circonstances, les investissements sous-jacents peuvent devenir illiquides, ce qui peut réduire la capacité du gestionnaire du Fonds à réaliser tout ou partie des actifs du portefeuille. Il est possible que les marchés émergents aient des systèmes d'enregistrement et de réglementation moins développés que les marchés plus développés (matures), ce qui implique des risques d'investissement opérationnels plus importants. Les risques politiques et les conditions économiques défavorables peuvent se produire plus fréquemment.

**Risques liés aux investissements dans des marchés frontalières :** Ce risque est moyen. C'est le risque associé à l'investissement dans des marchés frontaliers dont l'infrastructure juridique, judiciaire et réglementaire est en cours de développement et qui provoque une grande insécurité juridique pour les participants sur le marché local et pour les participants étrangers. Les marchés frontaliers se distinguent des marchés émergents en ce sens qu'ils sont considérés comme étant légèrement moins développés économiquement que les marchés émergents. Certains marchés sont très risqués pour les investisseurs, qui doivent s'assurer, avant d'investir, qu'ils comprennent les risques pertinents et que l'investissement est approprié.

**Risque en matière de durabilité :** Il s'agit de la survenance d'un événement ou d'une situation ESG qui pourrait potentiellement ou effectivement avoir une incidence négative importante sur la valeur de l'investissement d'un fonds.

Pour de plus amples informations sur les risques, vous pouvez consulter le prospectus du Fonds.

## Frais

Les frais et commissions servent à couvrir les coûts d'exploitation du Fonds, y compris les coûts de commercialisation et de distribution. Ils réduisent la croissance potentielle de vos investissements.

| Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement.  |                |
|--|----------------|
| Frais d'entrée   | 5,00%          |
| Frais de sortie  | Néant          |
| Il s'agit du montant maximum qui pourrait être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi/avant que les revenus de votre investissement ne soient payés. |                |
| Frais prélevés du Fonds dans le courant d'une année.   |                |
| Frais courants   | 1,41%          |
| Frais prélevés du Fonds dans certaines conditions spécifiques.   |                |
| Commission de performance  | Non applicable |

Les frais d'entrée et de sortie constituent le pourcentage maximum qui pourrait être déduit et reviennent au distributeur. Dans certains cas, il est possible que vous deviez payer moins. Votre conseiller ou votre distributeur peut vous communiquer le montant effectif des frais.

Les coûts indiqués sont une estimation basée sur le total des coûts estimés, car les coûts liés à la désignation de la société de gestion sont pris en compte. Ce chiffre peut varier d'année en année et il ne comprend ni la commission de performance, ni les frais de transaction (sauf les frais d'entrée et/ou de sortie payés par le Fonds lors de l'achat ou de la vente des parts d'un autre organisme de placement collectif).

Pour plus d'information sur les frais du Fonds, veuillez vous référer à la section « Commissions & Frais » du prospectus du Fonds, qui est disponible sur le site Internet [www.crelan.be](http://www.crelan.be).

## Performances passées

Les indications utiles sur les performances passées seront complétées à l'issue du 1er exercice.

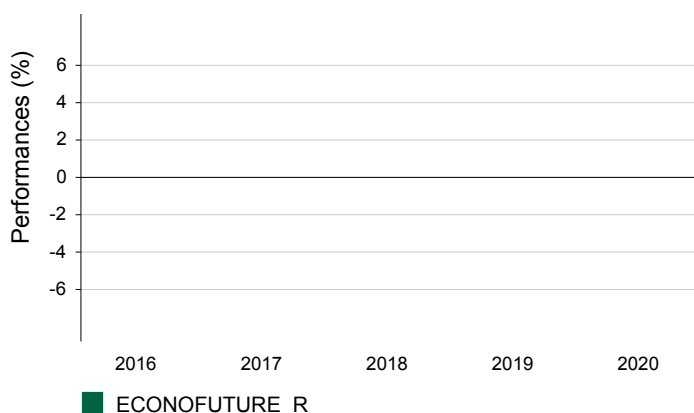
Le graphique représente les performances passées.

Il existe trop peu de données pour fournir aux investisseurs des indications utiles sur les performances passées.

Date de création du Fonds : 22 novembre 2010

Date de création de la part : Non émise.

Le résultat a été calculé en Euro



## Informations pratiques

Crelan Fund est un OPC conforme aux conditions de la Directive 2009/65/CE.

Le dépositaire du Fonds : CACEIS Bank, Belgium Branch

Le prospectus du Fonds et les derniers comptes annuels et rapports périodiques peuvent être obtenus gratuitement sur demande écrite auprès du distributeur Crelan SA, boulevard Sylvain Dupuis 251, 1070 Bruxelles, sur le site internet [www.crelan.be](http://www.crelan.be) et auprès du prestataire de services financiers CACEIS Bank Belgium Branch, avenue du Port 86C, boîte 320, 1000 Bruxelles, Belgique. Les documents sont disponibles en français et en néerlandais.

La VNI est publiée quotidiennement dans la presse financière L'Écho et De Tijd, et est également disponible sur le site internet [www.crelan.be](http://www.crelan.be).

Informations sur la politique de rémunération mise à jour de la Société de gestion sont disponibles sur le site internet suivant : [https://www.luxcellence.com/files/Remuneration-policy\\_FR.pdf](https://www.luxcellence.com/files/Remuneration-policy_FR.pdf). Un exemplaire papier de la politique de rémunération est mis gratuitement à la disposition des investisseurs du Fonds sur demande adressée à la Société de gestion.

Le Fonds est soumis à la législation fiscale belge, ce qui peut influencer votre situation fiscale. Le traitement fiscal dépend de votre situation personnelle et peut changer à l'avenir. Vous pouvez obtenir de plus amples informations à ce sujet auprès de votre conseiller.

Vous avez le droit d'échanger votre investissement dans des parts dans un compartiment contre des parts dans un autre compartiment. Vous pouvez obtenir de plus amples informations via les agences de Crelan S.A.

Une licence a été accordée à ce Fonds en Belgique et il est sous la surveillance de l'Autorité des services et marchés financiers (FSMA).

La responsabilité de la société de gestion Luxcellence Management Company S.A. ne peut être engagée que sur la base d'une déclaration contenue dans le présent document qui serait trompeuse, inexacte ou non cohérente avec les parties correspondantes du prospectus du Fonds.

La société de gestion Luxcellence Management Company S.A. est agréée au Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) et est soumise à sa surveillance.

Les présentes informations clés aux investisseurs sont correctes à la date du 15/09/2022.